

Infléchir des parcours.

Jeunes, familles et institutions à l'épreuve des trafics

Dossier

- **Claire Duport**

*Sociologue**

- **Anne-Marie Tagawa**

Educatrice en prévention spécialisée

A l'échelle des trafics de rue, les économies de la drogue sont le plus souvent, pour ceux qui y sont impliqués, une réponse à leur situation de pauvreté et d'exclusion. Mais les jeunes et les familles qui tentent de s'extraire de cette emprise se trouvent confrontés à l'inadéquation des réponses institutionnelles. Cet article explore, à l'épreuve des trafics de drogues, le champ d'intervention des institutions, et les capacités des jeunes et des familles à établir des diagnostics et à construire des alternatives aux situations qui les concernent.

Le trafic de drogues, notamment de cannabis, s'est considérablement déployé en France depuis les années 1980 : un marché qui répond à une demande croissante de la part d'une population d'usagers toujours plus diverse et variée¹. Si ce marché est le plus souvent observé dans les quartiers populaires, il faut pourtant se défier d'une vision qui réduirait le trafic de stupéfiants à une activité spécifique à ces quartiers, ou qui réduirait tout autant les quartiers populaires à des territoires où les économies des drogues seraient en passe de suppléer aux ressources légales (Kokoreff, 1997). En effet, d'une part, peu de travaux ou d'enquêtes nous informent sur les trafics qui se déploient dans d'autres quartiers et d'autres

univers sociaux que ceux des mondes populaires ; d'autre part, l'immense majorité des habitants de ces quartiers populaires vit de ressources économiques qui ne sont pas issues de l'économie des stupéfiants. Les quartiers populaires ne sont donc pas plus représentatifs que d'autres du point de vue des trafics de drogues. Quand ils le sont, c'est à la dimension des petits trafics de rue, l'essentiel des trafics de drogues se déployant à d'autres échelles territoriales et économiques que celles des quartiers (Haddaoui, 2007 ; Koutouzis & Perez, 2012). Cependant, dans un contexte de pauvreté croissante et d'exclusion de l'emploi pour une partie de la population, en particulier pour les jeunes – phénomène bien plus présent dans les

* TRANSVERSCITE, *La Friche Belle de Mai*, 41 rue Jobin, 13003 Marseille.

claire.duport@transverscite.org

tagamouz@voila.fr

quartiers populaires qu'ailleurs, – diverses économies de la débrouille permettent de résister à la misère (Roche, 2007). Les économies de la drogue, à l'échelle du petit trafic de rue qui se déploie dans les quartiers populaires, peuvent constituer une part de ces économies de la pauvreté (Jamouille, 2009).

Issu du travail mené depuis plus de dix ans entre des sociologues et des professionnels de la prévention spécialisée dans des cités de Marseille (Duport, 2011), notre article porte un regard et une analyse sur la manière dont les activités de trafic de drogues impactent la vie des populations d'un quartier populaire de Marseille et sur la manière dont se nouent et s'agencent les relations entre ceux qui habitent ce quartier et quelques-uns de ceux qui y travaillent : les éducateurs et animateurs de prévention². Dans le quartier en question, parce que le trafic est présent et visible, les habitants et les travailleurs sociaux côtoient cette activité et ceux qui s'y engagent, et cette coprésence de quelques personnes impliquées dans les trafics, et d'une majorité d'autres qui habitent et/ou travaillent là, sans y être impliqués, induit que les uns ont à voir et à faire avec les autres. Pour les habitants, il s'agit, au quotidien, d'agencer une sorte de partage du temps et de l'espace avec ce (et ceux) qu'ils appellent communément « les réseaux », agencement qui relève de laborieuses et incroyablement subtiles qualités relationnelles, ainsi que de capacités d'adaptation et de gestion des distances et des proximités sans cesse renouvelées. Pour les éducateurs et animateurs de rue, il s'agit de cela aussi avec, en plus, l'obligation, de par leur mission, de protéger les plus vulnérables.

A l'épreuve des trafics de drogues

C'est ici que débute notre réflexion : le devoir d'assistance des éducateurs et des animateurs de prévention ne s'exerce pas dans les mêmes conditions selon que les territoires dans lesquels ils travaillent sont ou non mobilisés par les trafics de drogues, et que les populations, auprès desquelles ils ont un mandat de protection, sont

ou non impliquées dans ces trafics. Cette réflexion a jusqu'à présent été peu mobilisée dans le milieu du travail social et de l'éducation spécialisée ; elle pose pourtant plusieurs questions, toutes liées à un problème particulier : le fait que le trafic de drogues est illicite, et que cette activité est inscrite dans le registre des activités criminelles et pénalisables comme telles (Bartolomei, 2012). Pour ceux qui sont confrontés à ces situations, les points de vue sont souvent binaires : savoir ou ignorer, faire avec ou se détourner, protéger ou punir. Mais les réalités sont toujours plus complexes et plus nuancées. Plus complexes, parce qu'en même temps que les situations socio-économiques des habitants des quartiers populaires se sont dégradées, les grands modèles d'éducation et d'autorité ont été mis à mal : la réussite par l'école ne fait plus référence majeure, lorsque ceux qui ont fait des études se retrouvent eux aussi sans emploi, ou dans des emplois précaires ; la présence parentale se fait moins prégnante, lorsque des mères élèvent seules leurs enfants ou que de nombreux parents se trouvent désemparés face à des enfants et des systèmes éducatifs dont la maîtrise leur échappe ; la protection collective et les solidarités organiques sont presque devenues des marques de faiblesse, lorsque l'Etat même se désengage de son devoir d'assistance et que les modèles sont ceux de la réussite individuelle par l'argent.

Ces réalités sont aussi plus nuancées, parce qu'un parent a pour devoir d'éduquer, mais aussi de protéger son enfant, et qu'un éducateur ou un animateur de prévention a pour mission de prévenir des risques auxquels s'exposent les personnes des quartiers dans lesquels ils exercent leur mandat, mais aussi de protéger les mineurs, et plus largement les personnes les plus vulnérables. L'expérience du travail social à l'épreuve des trafics de drogues, ainsi que la première étape de l'action institutionnelle, est celle de la transformation de la posture qu'adoptent les représentants de ces mêmes institutions, posture encore souvent adossée à une position morale de type dual : d'un côté, les personnes impliquées dans les trafics qui auraient fait « le choix » de s'acoquiner avec les

dealers pour les raisons vénales de « l'argent facile » ou celles, non moins inavouables, de faire partie du « milieu ». De l'autre côté, ceux qui, au risque de leur tranquillité, sinon de leur sécurité, se tiendraient à l'écart des réseaux et des trafics et n'auraient dès lors rien à voir ni à faire avec. Il se trouve que, quand bien même on y adhérerait intellectuellement, cette position morale ne résiste pas à l'épreuve du réel. En effet, l'implication d'un individu ou d'un groupe dans les réseaux de trafics de drogues relève rarement de choix évalués et consentis, mais, le plus souvent, de solution provisoire à des situations de pauvreté, de menace, ou de réponse à un service rendu par un voisin ou un proche. Et cela, parce que les personnes impliquées dans les trafics ne sont jamais seulement des « dealers » exclus de toute autre forme de relation et de position sociale. Et aussi parce que la consommation de drogues – qui requiert les « services » des réseaux de trafic, – n'épargne aucun milieu social, économique ou générationnel, et qu'ainsi chacun d'entre nous peut être potentiellement concerné.

Si l'on n'ignore ni les réalités sociales des quartiers populaires, ni les positions liées à ces réalités qu'occupent les habitants de ces quartiers, comment le mandat de prévention, d'assistance et de protection peut-il alors s'accomplir à l'épreuve des trafics de drogues ?

Vous voulez acheter ?

Dans les années 1980, l'usage et le trafic de cannabis se font peu à peu visibles dans la cité. On est alors interloqué face aux interpellations de jeunes gens : « *Madame, vous voulez acheter ?* », situation à laquelle on n'avait pas été confronté jusqu'alors, ni dans cette cité, ni dans d'autres. Des lieux de vente de drogue existaient probablement, mais ils restaient quasiment invisibles dans l'espace public, ou du moins les revendeurs potentiels n'interpellaient pas les passants inconnus. Peu à peu, une ou deux entrées d'immeubles sont occupées par

l'activité de vente de drogue que déploient de jeunes adultes, habitants de la cité, qui se tiennent à l'écart des espaces de sociabilité du quartier et qui, surtout, tiennent les plus jeunes à distance. « *Les petits, ça ne se fait pas !* » disent-ils, quitte à éloigner violemment ceux des plus jeunes qui tenteraient de s'acoquiner avec eux. A cette exception près, la politesse est le plus souvent de mise, et les rapports aux travailleurs sociaux sont bienveillants. Certains recherchent même cette relation, familière, confiante, et questionnent le regard des éducateurs sur eux-mêmes et sur leur activité de deal. La réponse de l'éducateur nécessite d'incessants réajustements et une négociation permanente des limites : comment se forger une posture d'adulte référent auprès de ces jeunes adultes ? Comment construire une relation avec ces jeunes sans cautionner l'activité à laquelle ils s'adonnent ? Au départ, ce sera : hors des lieux et des moments de l'activité de trafic tout en provoquant l'échange avec eux sur le sujet, en décidant des espaces et des moments pour ce faire. Ce sera aussi une posture individuelle et non conventionnelle, dans la mesure où l'institution de tutelle, pas plus que les équipes de prévention, n'abordent ces problématiques qui pourtant se font de plus en plus présentes et visibles.

A partir des années 1990, il n'est plus possible d'ignorer l'activité de trafic dans la cité : les guetteurs alertent bruyamment leurs collègues de l'arrivée de la police, les rabatteurs abordent n'importe quel quidam de passage, des espaces publics deviennent occupés par l'activité de trafic, gênant les habitants pour s'y détendre ou s'y installer, les jeunes impliqués dans les trafics se montrent de manière plus ostentatoire, notamment par des tenues vestimentaires qui leur sont propres, les bagarres ou embrouillent liées aux « affaires » se multiplient. Mais, aussi, l'activité de trafic prenant davantage de place et de temps, il devient rare de pouvoir maintenir une relation aux jeunes qui y sont impliqués hors des temps et des lieux de deal, difficile d'ignorer que cette activité affecte le parcours des plus jeunes qu'auparavant, impossible de refuser le dialogue formulé par certains de ces

jeunes, ou l'aide demandée par un parent, un frère ou un proche.

Pour les éducateurs et animateurs de prévention de la cité, l'idée se forge peu à peu qu'il leur faut construire un cadre d'action auprès des jeunes impliqués dans les trafics. Il s'agit pour ces travailleurs sociaux « de rue » de questionner collectivement les situations auxquelles sont confrontés les jeunes, les habitants, les travailleurs sociaux : que viennent chercher ces adolescents et ces jeunes adultes dans l'activité de trafic qu'ils ne trouvent ou n'espèrent pas autrement ? L'argent certes, mais pas seulement. Les adolescents, particulièrement en quête de modèles d'identification, peuvent trouver dans la rue ces modèles, plus valorisants, selon eux, que dans la famille ou à l'école. Sommes-nous – parents, voisins, éducateurs – cohérents pour ces jeunes, lorsque les propositions (de formation, de loisirs, d'emplois précaires) que l'on apporte ne constituent plus des réponses crédibles pour certains ? Il s'agit aussi de sortir de la confidentialité des relations interpersonnelles que les éducateurs entretiennent avec les jeunes impliqués dans les trafics, d'impliquer leurs institutions de tutelle quant au mandat de protection auquel ils sont tenus, et d'initier des postures et des modalités de travail social à l'épreuve des trafics : comment construire des alternatives aux dispositifs sociaux classiques ? Comment travailler dans le cadre d'une mission de protection et de prévention auprès d'un public inscrit dans des activités illicites ?

Pas à pas, les éducateurs et animateurs de prévention du quartier vont interroger leur posture professionnelle mais aussi personnelle ; questionner les jeunes, les parents mais aussi les institutions ; révéler l'importance de leur engagement, autant que la complexité des situations ; et accompagner des parcours de sortie du réseau. Et, à chaque fois que cela est possible, exposer publiquement l'état des lieux et les problématiques liées aux trafics de drogues dans les quartiers populaires³. La réflexion collective est féconde, permettant à ceux qui s'y engagent de produire des connaissances sur les modes de vie et les économies de la pauvreté dans les quartiers

populaires et de se forger une éthique et une posture professionnelle. Mais le débat public autant que l'action de terrain auprès des populations en prise avec les trafics de drogues se heurtent, d'une part aux représentations souvent simplistes et moralisatrices que même les professionnels du travail social, de l'éducation, de la justice, de la police ou de la santé se font des situations auxquelles les familles sont confrontées ; et, d'autre part, à l'inadéquation des dispositifs et des procédures de prévention ou de répression du trafic au regard des changements qui se sont opérés dans les quartiers populaires – notamment la paupérisation des habitants, – et de l'évolution de l'usage et de la demande de drogues.

Le cas de Ben, de sa famille et du travail mené avec eux, illustre ces difficultés institutionnelles autant que la complexité des situations.

Couper avec tout ça

Nous sommes en 1999, Ben a treize ans. Ses parents, Madame et Monsieur B. habitent la cité depuis plus de vingt ans et ont sept enfants âgés de deux à dix-huit ans, tous scolarisés. Mme B. travaille en tant que femme de ménage et son mari travaille pour des agences d'intérim. La situation économique de la famille est précaire, les revenus permettant d'assurer le nécessaire pour chacun, mais sans superflu ni épargne en cas de souci. Les relations familiales sont sereines et paisibles, et Ben est un enfant gentil et sociable. Pourtant, Mme B. alerte le responsable de la vie scolaire du collège où Ben est scolarisé, et pour lequel le conseiller principal d'éducation a déjà signifié de fréquentes absences injustifiées. Un suivi social est mis en place au collège, qui se réduit à quelques entretiens entre l'assistante sociale scolaire et Ben. Mais Ben multiplie les absences sans que ses parents ne sachent ce qu'il fait. Il s'avère en effet que Ben, ne trouvant au collège ni le goût des études ni un accompagnement bienveillant, cherche dans la rue son terrain

d'apprentissage de la vie et, s'éloignant de plus en plus du collège et de ses amis, trouve dans le réseau un cercle d'appartenance et de protection. Lorsqu'il rentre de plus en plus tard le soir, il manifeste de l'agressivité quand on le questionne sur ses fréquentations et ses activités. Ses parents le pensent alors impliqué dans les activités de trafic de cannabis qui se déploient dans le quartier et mesurent le danger auquel Ben s'expose. De plus en plus fréquemment, ils fouillent Ben à son retour tardif à la maison pour s'assurer qu'il n'y ramène rien qui soit lié à une activité illégale ; il leur arrive même de brûler des vêtements que porte Ben et qui n'ont pas été achetés par la famille. Car pour Mme et Mr B., *« c'est une question de morale : il ne faut rien faire ou cautionner d'illégal et pouvoir se regarder dans une glace ! »*.

Sentant la situation lui échapper et très inquiète pour son enfant, Mme B. prend l'initiative de signaler la situation de son fils au tribunal des mineurs et à la Maison de la solidarité, et demande une mesure d'éloignement : au contact du réseau de trafic, Mme et Mr B. pensent que Ben est manifestement en danger et qu'il faut le soustraire à cette emprise. L'analyse institutionnelle sera identique de la part des services de justice et des services sociaux : Mme et Mr B. sont des parents en manque d'autorité, et si signalement il doit y avoir, ce sera sur le registre de la délinquance de Ben. La famille B. prend alors ses distances avec les institutions sociales et judiciaires et se mobilise pour « couper Ben de tout ça, le mettre à l'abri ». Avec l'aide de leur communauté, Ben est accueilli aux Comores pendant une année ; une expérience qu'il vit comme ce qu'il qualifiera de « rejet de sa famille, comme un abandon ». A son retour, en 2001, Ben manifeste ces sentiments par des relations toujours plus conflictuelles avec ses parents, se met à consommer quotidiennement du cannabis et renoue avec ses fréquentations et ses activités au sein du réseau de trafic.

C'est à ce moment, et sur les conseils d'une voisine, que Mme B. prend contact avec l'éducatrice de rue du quartier. Ensemble elles évaluent la complexité de la situation : il y a

Ben, insaisissable, qui multiplie les risques : risque d'être interpellé, voire incarcéré de par ses activités illicites ; risque sanitaire de par sa consommation importante de cannabis ; danger moral et physique de par le climat de menace ou de violence qui règne parfois au sein du réseau ; et plus généralement les conséquences sur sa vie personnelle et professionnelle future... Il y a les frères et sœurs, affectés par la situation de Ben, mais aussi craignant pour leur propre sécurité. Il y a Mr B. en conflit quotidien avec Ben, et très affecté par la honte qu'il éprouve à l'égard de sa communauté et des voisins. Et il y a le sentiment d'impuissance de tous, y compris de l'éducatrice. Car l'inscription de Ben dans les activités de deal ne procède pas de son seul bon vouloir : au sein de cette activité et du groupe avec lequel il s'y adonne, Ben retire de précieux bénéfices. Des bénéfices financiers, qui s'avèrent finalement assez moindres, mais qui permettent toutefois quelques plaisirs (vêtements, sorties) que ne peuvent lui offrir ses parents ; des bénéfices relationnels pour cet adolescent en besoin de reconnaissance et d'insertion ; et des bénéfices culturels pour ce groupe dont le quartier et la rue sont des espaces de socialisation. Avec ses mots, Ben exprime ces bénéfices : *« j'ai commencé à guetter parce que je ne voulais plus me coucher le soir avec la faim au ventre : prévenir quand la police arrive ou faire des achats pour les pauses des charbonneurs, c'est garder la monnaie. Cinq ou dix euros c'est beaucoup quand on est petit et qu'on n'a rien, et dans ma famille c'est la crise. Et puis, j'avais envie de rentrer dans une nouvelle famille »*.

Que lui proposer en échange ? Le retour vers un parcours scolaire avec lequel il a rompu dès l'âge de treize ans et qui sans doute ne l'amènerait pas bien plus loin ? Un stage ou un chantier de quelques semaines, à peine défrayé, et qui ne déboucherait pas sur un emploi (sans compter que Ben n'a pas encore quinze ans) ? Un autre temps d'éloignement vers un endroit qu'il ne connaît pas et où il n'a aucun ami ? Et quand bien même il en ferait le choix, il se trouve que Ben – comme nombre de jeunes adolescents impliqués dans les réseaux de trafic d'ailleurs, – a une dette financière envers le

responsable du réseau. Dette que Ben dit « totalement inventée » (mais qui peut être liée à sa consommation personnelle de cannabis) et qui l'oblige, sous menace de représailles dont on ne doute pas qu'elles se manifesteraient avec violence, malgré la proposition du frère aîné de négocier le remboursement en échange du « travail » gratuit de Ben sur le réseau pendant un mois. Malgré tout, la relation se consolide entre l'éducatrice, les parents et les frères et sœurs, ainsi qu'avec Ben qui accepte volontiers le dialogue. Toutefois les solutions semblent fragiles et improbables, sinon l'hypothèse d'aller négocier une « sortie » directement avec le responsable du réseau, ce que l'éducatrice refuse.

Paradoxalement, c'est Ben qui ouvrira une issue en multipliant les actes volontaires de délinquance, indépendamment de ses collègues du réseau, actes donnant lieu à arrestations, mesure éducative judiciaire, séjour de rupture. Ben ira jusqu'à se présenter volontairement à la police pour un acte plus grave pour lequel il n'a pas été interpellé, qui lui vaudra une condamnation de deux années en détention. Il dira plus tard : « *j'ai fait tout ça parce que c'était la seule solution pour sortir des problèmes, me couper du réseau sans représailles* ». L'attention de sa famille à son égard et la relation initiée auparavant avec l'éducatrice permettront à Ben, pendant ses deux années de détention, d'organiser et accompagner sa sortie : un projet de formation, et le relogement de l'ensemble de la famille à l'extérieur de la cité, avec la perspective de se créer de nouvelles relations loin et hors de l'emprise du réseau. Le partenariat entre la famille et l'éducatrice, avec les intervenants sociaux du centre de détention et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse finira de convaincre le juge de valider le projet de sortie de Ben.

Sous bénéfice d'inventaire

Que retenir de ce parcours ? Les éléments qui ont amené Ben à s'impliquer dans le trafic de drogue sont présents dans nombre de situations propres aux quartiers populaires : des revenus familiaux insuffisants pour offrir à un adolescent ne serait-ce qu'un peu de superflu ; un système scolaire dans l'incapacité de retenir des enfants, trop nombreux, qui décrochent ; des enfants dont la rue est un lieu de vie et de liberté, mais où le contrôle des anciens ne s'exerce plus, et qui, dès lors, peut aussi les exposer aux activités de trafic, lorsqu'elles y sont présentes. Et un changement de modèles, bien au-delà de ces quartiers : à l'autorité parentale se supplée la figure du « grand » que l'on croise dans l'espace public, à l'aspiration de réussite par l'école et le travail se supplée le rêve de réussite médiatique et financière. Le sentiment de protection par la puissance publique a fait place à un sentiment de crainte et d'injustice, et les perspectives d'ascension sociale sont soumises à tant de conditions – encore plus discriminantes lorsqu'on est issu d'un milieu populaire, – qu'on n'en espère rien (Sauvadet, 2008).

Lorsque les institutions publiques s'emparent de la spécificité de ces problématiques, elles suivent des logiques stigmatisantes et punitives, dont on sait qu'elles ne résolvent rien à l'échelle d'un quartier, d'une génération, ou d'une population. Ben a « payé le prix » de deux années d'incarcération quasi volontaires pour s'extraire de l'emprise du réseau, sans protection institutionnelle. Là où Ben s'est « tiré d'affaire », combien n'y parviendront pas ? Nombreux sont les jeunes impliqués dans les trafics qui ont conscience de la dangerosité, de la précarité et de la brièveté de l'activité qu'ils exercent. Mais rares sont ceux qui disposent d'une famille en capacité de se mobiliser et de mobiliser l'entourage, d'un cadre éducatif informé de la particularité de la situation, et d'un contexte partenarial avec l'ensemble des institutions nécessaires.

On pourra aussi déplorer la manière dont l'ordonnance de 1945, relative à l'enfance délinquante, est en partie démantelée par les lois Perben et suivantes depuis 2002. Alors que cette ordonnance déterminait la primauté des réponses éducatives sur les mesures répressives, les lois Perben ont réduit, voire supprimé la possibilité d'une justice accordant aux mineurs plus d'attention, plus de suivi, et plus de temps pour comprendre et juger, empêchant dès lors la mise en place de mesures éducatives adaptées et contextualisées (Joxe, 2012). Ainsi, les modalités du devoir de protection et d'assistance des mineurs délinquants que prévoit ce cadre légal ne peuvent plus désormais être appliquées.

Pour conclure

L'expérience de terrain des éducateurs et animateurs de prévention et celle des habitants des quartiers populaires témoignent des limites du cadre institutionnel français à comprendre et à s'emparer de situations inscrites dans le registre illicite, situations qui pourtant requièrent la protection et l'assistance institutionnelles. Elles témoignent aussi des limites du cadre « culturel » de l'intervention publique, pour des familles qui n'en ont pas l'habitude, ou qui ont perdu la confiance qu'elles accordaient à la puissance publique. Conjointement, cette puissance publique et ses représentants ne reconnaissent pas le savoir social que les habitants – y compris les jeunes impliqués dans les réseaux, – ont des situations qu'ils éprouvent au quotidien. Ce savoir social, considéré comme profane, constitue pourtant une véritable expertise : des capacités des habitants à établir des diagnostics et à construire des alternatives aux situations qui les concernent en premier lieu. Et dès lors que les représentants institutionnels, les jeunes impliqués dans les trafics et les habitants construisent des espaces de dialogue partagé, les conditions sont réunies pour construire et infléchir des parcours.

Notes

- 1 Rien que pour le cannabis, l'OFDT (Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies) quantifie pour la France en 2012 : 13,4 millions d'expérimentateurs (personnes ayant consommé au moins une fois) ; 3,8 millions de consommateurs dans l'année ; 1,2 millions d'utilisateurs réguliers (au moins dix consommations dans le mois). OFDT, *Estimation du nombre de consommateurs de cannabis en France métropolitaine parmi les 11-75 ans en 2011*. Les moins de 25 ans restent les plus majoritairement consommateurs, mais les études montrent aussi une grande diversité dans les profils socio-économiques et socioculturels des usagers. <http://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/cdecomp.pdf>.
- 2 Le travail, dont il est fait ici référence, est également mené avec des jeunes et/ou des habitants de cités marseillaises, et avec des professionnels de la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque de Paris et Seine-Saint-Denis.
- 3 Le travail du groupe « Questions de réseaux » à Marseille est représentatif de ces questionnements et de ces démarches. Les restitutions publiques et leurs travaux ont donné lieu à publications (Roche, 2007 ; Dupont, 2011.)

Références

- Bartolomei, C. (2012). La justice peut-elle mener la « guerre contre la drogue » ? *ORDCS, n°4*. Article téléchargeable sur : http://ordcs.mmsh.univ-aix.fr/publications/Documents/PDV4_Christine%20BARTOLOMEI.pdf.
- Dupont, C. (dir.) (2011). *L'intervention sociale à l'épreuve des trafics de drogues*. Marseille : Addap 13. Ouvrage téléchargeable sur : <http://www.addap13.org/article2699.html>
- Haddaoui, A. (2007). *Le trafic du cannabis. Marché et division sociale du travail, la place des migrants au sein de cette économie parallèle : mythes et réalités*. Actes du Colloque international Université de Nice Sophia Antipolis, France.

- Jamouille, P. (2009). *La débrouille des familles. Récits de vies traversées par les drogues et les conduites à risques*. Bruxelles : Ed. De Boeck.
- Joxe, P. (2012). *Pas de quartier ? Délinquance juvénile et justice des mineurs*. Paris : Fayard.
- Kokoreff, M. (1997). L'économie de la drogue : des modes d'organisation aux espaces de trafic. *Annales de la Recherche Urbaine*, n°78, 114-124.
- Koutouzis, M. & Perez, P. (2012). *Crime, trafics et réseaux : géopolitique de l'économie parallèle*. Paris : Ellipses Marketing.
- Roche, P. (dir.) (2007). *La proximité à l'épreuve de l'économie de la débrouille*. Marseille : Addap 13. Ouvrage téléchargeable sur : <http://www.addap13.org/article2481.html>
- Sauvadet, T. (2008). Jeunes de rue et trafics de stupe. *Agora. Débats/Jeunesse*, n° 48, 90-101.

Faire Savoirs

Sciences humaines et sociales en région PACA



Délinquance, criminalité et banditisme dans la région marseillaise

Coordination : **Laurent Mucchielli**

étude

Jean Lagane

*Entre éthiques de conviction et
de responsabilité...*

*Le cas d'une épicerie paysanne
solidaire à Marseille*